



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9121^e séance

Mercredi 31 août 2022, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Zhang Jun (Chine)

Membres :

Albanie	M. Spasse
Brésil	M. de Almeida Filho
Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
États-Unis d'Amérique	M. Mills
Fédération de Russie	M. Kirpichenko
France	M. de Rivière
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Issahaku
Inde	M. Raguttahalli
Irlande	M ^{me} Moran
Kenya	M ^{me} Nyakoe
Mexique	M. Gómez Robledo Verduzco
Norvège	M. Heines
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 9 août 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/607)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 9 août 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/607)

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/654, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/607, qui contient le texte d'une lettre datée du 9 août 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, France, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2650 (2022).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent du renouvellement pour une année supplémentaire, aujourd'hui, du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et remercient la France, rédactrice chargée de ce dossier, de sa mobilisation constructive dans ce sens.

Les États-Unis apprécient à sa juste mesure l'appui que la communauté internationale accorde au Liban et à l'Armée libanaise dans le contexte de la crise que traverse le pays. Nous nous félicitons que le mandat

autorise à nouveau la FINUL à fournir du matériel non létal et un soutien logistique à l'Armée libanaise. Cela permettra à l'Armée d'étendre et d'appuyer l'autorité de l'État au Sud-Liban, notamment en intensifiant les activités menées conjointement avec la FINUL et en accélérant le déploiement d'un régiment modèle.

Avec ce nouveau mandat, le Conseil réaffirme que la FINUL a autorité pour opérer de manière indépendante et mener des patrouilles avec ou sans préavis, conformément à l'accord sur le statut des forces conclu avec le Gouvernement libanais et dans le respect de son mandat. C'est un rappel d'autant plus important que le Secrétaire général a signalé que les soldats de la paix de la FINUL sont de plus en plus souvent empêchés de mener à bien les tâches qui leur incombent et d'accéder aux sites qui génèrent des préoccupations.

La prolifération des conteneurs préfabriqués installés par Green Without Borders entrave l'accès de la FINUL à la Ligne bleue et attise les tensions dans la zone, ce qui démontre une fois de plus que ce groupe prétendument écologique agit pour le compte de Hezbollah. La présence de champs de tir dans la zone de responsabilité de la FINUL, qui montre que le Hezbollah piétine de plus en plus ouvertement la résolution 1701 (2006), aggrave également les tensions dans le Sud-Liban.

Nous exhortons les autorités du pays hôte, le Liban, à faciliter un accès complet et rapide de la FINUL à l'intégralité de sa zone d'opérations, en ce compris la totalité de la Ligne bleue, les champs de tir, les sites et conteneurs de Green Without Borders, les emplacements des tunnels et tous les autres lieux préoccupants auxquels la FINUL doit pouvoir accéder pour exécuter son mandat. Veiller à ce que les soldats de la paix de la FINUL puissent se déplacer librement est également crucial pour contribuer à atténuer les risques croissants sur leur sûreté et leur sécurité que l'ONU a recensés cette année.

Nous rappelons que c'est aux gouvernements hôtes qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies, et nous exhortons les autorités libanaises à enquêter sur les attaques visant les Casques bleus, à demander des comptes aux responsables et à œuvrer en amont pour décourager toute hostilité à l'endroit des soldats de la paix.

Les États-Unis soulignent que la zone située entre la Ligne bleue et le fleuve Litani doit être exempte d'armes, à l'exception de celles utilisées par le

Gouvernement libanais et la FINUL. Or le Secrétaire général constate toujours une prolifération d'armes non autorisées dans cette zone.

D'un point de vue technique, nous devons préciser notre position par rapport au paragraphe 22 de la résolution, qui condamne la présence de ces armes, car la disposition de la résolution 1701 (2006) qui demande la création d'une zone d'exclusion des armes non autorisées n'est pas juridiquement contraignante. « Violation » n'est donc pas le terme idoine. Nonobstant ce point de terminologie, les États-Unis partagent la forte préoccupation que nourrit le Conseil de sécurité face à la situation au Sud-Liban, en particulier s'agissant des activités menaçantes du Hezbollah. Avec cette résolution, le Conseil de sécurité est clair : l'accumulation d'armes du Hezbollah doit cesser.

Pour terminer, nous appelons les autorités libanaises à empêcher de telles activités et invitons la FINUL à s'acquitter de son mandat en patrouillant toute la zone située entre la Ligne bleue et le Litani.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter nos collègues français pour leur volonté inébranlable de parvenir à un texte de consensus pour cet important renouvellement de mandat. Les Émirats arabes unis apprécient également à sa juste mesure l'approche constructive et concertée qu'ont adoptée les membres du Conseil de sécurité pour s'unir autour de la prorogation du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

Le Liban est confronté à des crises générationnelles qui se chevauchent et font que le peuple libanais connaît de profondes difficultés socioéconomiques. Avec la résolution 2650 (2022), le Conseil de sécurité réaffirme donc, comme il s'imposait, son attachement à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Liban tandis que ce dernier navigue entre les écueils auxquels il est confronté.

Dans ce contexte, les Émirats arabes unis soulignent la demande de reconduction émanant du Gouvernement libanais et la lettre du Secrétaire général (S/2022/607) et se félicitent vivement de la prorogation du mandat. Nous prenons acte, en outre, du rôle crucial que joue la FINUL à l'appui du Liban et de l'Armée libanaise, et nous rappelons la contribution précieuse que la FINUL apporte au maintien de la stabilité régionale, en

particulier en l'absence d'un cessez-le-feu permanent. À cet égard, nous devons remercier les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, dont les généreuses contributions sont au fondement du maintien de la paix au Liban et, au-delà, dans notre région.

Nous nous félicitons tout particulièrement de la formulation renforcée par laquelle, dans la résolution, les membres du Conseil condamnent le fait que des groupes armés détiennent toujours des armes échappant au contrôle de l'État libanais, en violation de la résolution 1701 (2006), comme l'avait signalé le Secrétaire général. En outre, nous soulignons que le fait que des groupes non étatiques détiennent toujours des armes fait peser une menace avérée sur la souveraineté, la sécurité et la stabilité du Liban, ainsi que pour la région tout entière. L'inclusion d'une telle condamnation dans une résolution adoptée à l'unanimité du Conseil de sécurité reflète une attente collective : il faut remédier d'urgence à cette question centrale, dans l'intérêt du peuple libanais et de la souveraineté du Liban.

Il demeure primordial que la FINUL soit apte à soutenir le Liban au cours de la période à venir en s'acquittant du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, notamment en jouissant de la liberté de circulation dans sa zone d'opérations et le long de la Ligne bleue. Les Émirats arabes unis espèrent vivement continuer à collaborer avec les autres membres du Conseil dans ce même esprit de coopération constructive, afin de conforter l'incalculable appui que l'organe apporte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Liban et de concrétiser les aspirations légitimes du peuple libanais.

Pour terminer, étant donné qu'il s'agit de la dernière séance officielle du Conseil de sécurité au cours de laquelle je prendrai la parole ce mois-ci, je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter la Chine de sa présidence très réussie et très productive en ce mois d'août. J'adresse également à nos collègues de la délégation française tous mes vœux de réussite durant leur présidence du Conseil en septembre.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde a voté pour la résolution 2650 (2022), qui proroge le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), car nous reconnaissons et apprécions à sa juste valeur le rôle crucial joué par la FINUL dans le maintien de la stabilité de part et d'autre de la Ligne bleue, ce qui contribue à la stabilité régionale.

L'Inde, qui est un des principaux pays fournisseurs de contingents à la FINUL, reste fermement attachée à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique du Liban. Nous remercions la délégation française du rôle important qu'elle a joué en facilitant les négociations sur la résolution et en prenant en considération les différentes vues des membres du Conseil de sécurité.

Nous nous félicitons que la résolution s'attache à relever les principaux défis auxquels la FINUL est confrontée, à savoir les restrictions à sa liberté de circulation tant sur terre qu'en mer, et le fait qu'elle ne peut pas accéder rapidement aux sites qui revêtent pour elle un intérêt opérationnel. La résolution souligne également qu'il convient de lutter contre la désinformation largement répandue concernant le mandat de la FINUL et la manière dont la mission peut mener ses patrouilles et ses opérations, ce qui marque une évolution positive. Non seulement cette mésinformation nuit aux capacités opérationnelles de la FINUL, mais elle menace également la sûreté et la sécurité de son personnel de maintien de la paix.

Certes, nous avons prorogé le mandat de la FINUL, mais il est tout aussi important que nous fournissions à son personnel de maintien de la paix les ressources requises et suffisantes pour qu'il puisse accomplir les tâches que l'on attend de lui. Lui confier des tâches supplémentaires en escomptant qu'elles soient accomplies sur la base des ressources existantes nuirait à l'efficacité globale de la FINUL. Nous espérons que cette anomalie pourra être corrigée le plus tôt possible.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je prends brièvement la parole pour féliciter et remercier la Chine de sa présidence très réussie du Conseil de sécurité pour le mois d'août – et tout cela sans cravate. Je présente également tous nos vœux à la délégation française avant sa présidence du Conseil le mois prochain.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant du Brésil pour ses observations et ses salutations adressées à la présidence. Je suis convaincu qu'il aura l'occasion d'arborer sa collection de cravates le mois prochain.

Il n'y a pas d'autre oratrice ou orateur inscrit sur la liste.

La séance est levée à 10 h 20.